

LV

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE JOEUF (54240)
ARRETE MUNICIPAL N° 2026-RH-005
Nomenclature actes 4.1

**Fixant le tableau annuel d'avancement au grade
d'adjoint technique principal de 2ème classe au titre de l'année 2026**

Le Maire de JOEUF,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L522-23 à L522-31,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu les lignes directrices de gestion arrêtées par le Maire en date du 22 décembre 2020, après avis du comité technique du 21 décembre 2020,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

A R R E T E

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit au titre de l'année 2026 :

N° D'ORDRE	IDENTITE DES AGENTS PROMOUVABLES
1	Monsieur PAQUOT Romain
2	Monsieur SCABBIO Eric
3	Monsieur CLAUSSE Cédric

Total promouvables : 3

Nombre d'hommes : 3

Nombre de femmes : 0

Total promus : 3

Nombre d'hommes : 3

Nombre de femmes : 0

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle.

Fait à Jœuf, le 6 janvier 2026

**Pour le Maire,
Vice-Président du Conseil Départemental,**

Signé électroniquement par : Lionel GERARD
Date de signature : 06/01/2026
Qualité : Le 1er adjoint délégué



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE JOEUF (54240)
ARRETE MUNICIPAL N° 2025-RH-375
Nomenclature actes 4.1

**Fixant le tableau annuel d'avancement au grade
d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles au titre de
l'année 2026**

Le Maire de JOEUF,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L522-23 à L522-31,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu les lignes directrices de gestion arrêtées par le Maire en date du 22 décembre 2020, après avis du comité technique du 21 décembre 2020,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

A R R E T E

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles est fixé comme suit au titre de l'année 2026 :

N° D'ORDRE	IDENTITE DES AGENTS PROMOUVABLES
1	Madame SCRIBE Anna

Total promouvables : 1

Nombre d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombre d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle.

Fait à JOEUF, le 23 janvier 2025
Pour le Maire,
Vice-Président du Conseil Départemental,

Signé électroniquement par : Lionel GERARD
Date de signature : 28/01/2025
Qualité : Le 1er adjoint délégué

